



HAL
open science

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL. Actes du 3ème colloque 1994 sur l'enseignement international et bilingue, pp.7-16, 1994, Rencontres d'automne des nouvelles ruralités, Réflexions, analyses et perspectives. <hal-01534796>

HAL Id: hal-01534796

<https://hal.science/hal-01534796v1>

Submitted on 8 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL *

Gérard-Francois Dumont
Professeur à la Sorbonne

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Il y a, comme chacun sait, deux solutions pour établir un compte-rendu; celle de notre ami Alfred Callu, qui me paraît la plus raisonnable et aussi la plus claire, consiste à faire un compte-rendu fidèle; et l'autre, celle que j'ai sans doute eu le tort de pratiquer : prendre ses notes, les jeter par la fenêtre, puis les ramasser dans l'ordre où elles arrivent. Vous jugerez par vous même.

Avant même de faire le compte-rendu, il convient de dire un petit mot sur l'ambiance de cette Table Ronde elle a été tout à la fois amicale et en même temps très studieuse, notamment grâce à la présence très sympathique du département de la Marne et de la région Champagne-Ardenne : ils ont été représentés dans cette assemblée en apportant un témoignage à quatre voix, comme les quatre mousquetaires; cela m'a en outre fait penser à l'équipe Champenoise de 1958 quand Reims jouait la coupe d'Europe.

Je ne vais pas me risquer à remercier les intervenants alors que j'ai peut-être déformé leurs pensées, ce qu'ils n'hésiteront pas à dire lors du débat.

Je vous propose trois réflexions issues de cette Table Ronde :

- d'abord il faut constater les importantes dynamiques en cours.
- deuxièmement ces dynamiques, malheureusement (mais ce n'est pas étonnant), rencontrent un certain nombre de difficultés, imposant une véritable course d'obstacles.
- et enfin, troisièmement, nous essayerons de voir quelques pistes pour surmonter ces obstacles.

Les dynamiques en cours

1 - Tout d'abord **quelles sont les dynamiques en cours ?** elles se traduisent par une implication de plus en plus grande de partenaires, de plus en plus nombreux.

Il convient d'abord de souligner l'implication des parents d'élèves, des amis de l'enseignement international comme élément moteur. De nombreux exemples peuvent être cités : les parents d'élèves, non seulement expriment une demande d'enseignement

international, mais sensibilisent les collectivités territoriales, au besoin motivent les enfants, cherchent des formules juridiques, parfois embauchent du personnel administratif adapté à l'enseignement international, gèrent bénévolement des bibliothèques internationales qu'ils créent, accueillent des enfants étrangers le week-end ou pendant les vacances scolaires, accompagnent des voyages à l'étranger. Le rôle des familles est véritablement essentiel.

Deuxième acteur, **l'État** : l'état s'est impliqué doublement et de façon un peu révolutionnaire au cours de ces dernières années. D'une part, il a souhaité formaliser par un certain nombre de textes l'enseignement international; d'autre part, en mettant en oeuvre les sections Européennes, il a réalisé une opération réelle de déconcentration pour l'Etat. En effet, la décision appartient souverainement aux recteurs et donc à l'échelon décentralisé de l'Etat. L'administration centrale n'a pas de rôle décisionnaire; elle est seulement informée par les recteurs des décisions qu'il prend en cette matière.

Troisième acteur, **l'ensemble des collectivités territoriales** qui s'impliquent de plus en plus. Deux exemples méritent d'être cités : celui de la Champagne-Ardenne et du département de la Marne, et celui également de Lyon avec une association de fait entre la ville de Lyon, le département du Rhône et la région Rhône-Alpes. Si ces collectivités territoriales s'impliquent autant, c'est bien entendu parce qu'elles sont sollicitées par les familles, comme précisé précédemment; c'est également parce qu'elles ont aujourd'hui des missions de développement économique, d'aménagement du territoire¹ qui les poussent à être plus présentes sur l'enseignement international et donc elles se mobilisent.

Enfin dernière catégorie **institutionnelle** : les institutions consulaires qui aujourd'hui s'impliquent également. Un exemple extrêmement intéressant, est celui de la Chambre de Commerce et de l'industrie de St-Nazaire : elle développe aujourd'hui un projet d'enseignement international; mais, quelles que soient les réalisations futures et quels que soient les partenaires définitifs des réalisations futures, il est certain que le ballon qui a été lancé par la Chambre de Commerce et de l'industrie de St-Nazaire aura un effet positif.

* Synthèse de la Table Ronde sur les réalisations et projets en France.

Les obstacles rencontrés

2 - Ces dynamiques en cours rencontrent néanmoins un certain nombre d'obstacles: des obstacles administratifs, des obstacles pédagogiques et des obstacles liés à la lisibilité et à l'équité.

a) D'abord les obstacles administratifs. D'un point de vue réglementaire, il faut bien dire que la clarté n'est pas à la hauteur de l'enjeu. En définitive, on a un peu l'impression qu'il manque une certaine dimension que j'appellerais de l'Ingénierie Educative; c'est-à-dire que l'on rédige des textes sans voir toutes les conséquences; autrement dit, on établit les fondations de projets d'enseignement international au niveau réglementaire, sans savoir comment mettre les étages de la maison, au-dessus des fondations.

Deuxième obstacle administratif, le problème de la continuité administrative.

La contrepartie du fait que ce sont les recteurs qui décident a pour conséquence que, comme le recteur est révocable ad nutum, le recteur suivant n'a aucune obligation de prolonger l'engagement de son prédécesseur. On se trouve là devant des risques soit de période de latence au moment de changement de recteur, soit de changement d'orientation du nouveau recteur alors que, dans le même temps, des collectivités territoriales ont pris des décisions d'investissement qui peuvent les engager sur plusieurs années.

Troisième élément dans ces difficultés administratives : le problème des contrats d'association. St-Nazaire a donné en exemple cette école privée d'enseignement international en projet et à laquelle l'administration a répondu que pour obtenir un contrat d'association, il fallait un délai d'au moins cinq ans; ce délai peut certes être limité à un an mais dans des cas extrêmement précis et qui ne correspondent pas au projet en question.

Quatrième obstacle administratif : il concerne la continuité dans le recrutement des professeurs étrangers : ceux-ci sont en général recrutés pour un an; l'éventuel renouvellement se décide le plus souvent au dernier moment, ce qui crée évidemment des risques d'instabilité; en outre, ce n'est pas très motivant pour ces professeurs étrangers.

Cinquième obstacle administratif : à partir du moment où l'on souhaite créer des sections internationales, il est évident qu'il va falloir envisager un élargissement de la sectorisation, qui peut se faire sur un département ou sur plusieurs. Ceci suppose bien évidemment de changer certaines habitudes et entraîne un certain nombre de délais de mise en place.

Enfin, demeure un autre obstacle administratif dont je ne sais pas si c'est un obstacle dirimant. La discussion de la Table Ronde n'a en effet pas abouti à des conclusions évidentes : il s'agit de la règle des 25% d'étrangers dans une section internationale. Certains considèrent que cette règle n'est pas véritablement d'application; d'autres constatent que cette règle reste quand même indispensable dans le cadre des rapports entre les Etats; d'autres encore considèrent que, quelque soit l'aspect de jure de cette règle, elle apparaît de facto, nécessaire pédagogiquement pour qu'il y ait formation dans une double culture. Il y a là une discussion qui reste ouverte.

b) Deuxième série d'obstacles, les obstacles pédagogiques. Ces obstacles pédagogiques mettent d'abord en évidence, qu'il n'y a pas assez de continuité pédagogique et manifestement beaucoup trop de ruptures de charge entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée. En définitive le risque d'avoir des sections Européennes, par exemple de collège, se retrouvant sans solution de continuité au lycée arrive, existe. Donc l'acquis ne peut alors être préservé.

Le deuxième obstacle pédagogique concerne les Ressources Humaines, tant au niveau des enseignants que du personnel administratif qui doit être adapté à l'enseignement international. Il y a aujourd'hui un capital humain insuffisant et insuffisamment formé.

Le troisième obstacle pédagogique touche à l'adaptation des programmes français dans une langue étrangère. Le manque de manuels de référence en la matière, ainsi que le manque de documents pédagogiques sont incontestables.

Enfin, il ne faut pas se cacher une autre difficulté pédagogique. Les rythmes scolaires imposés, tant dans les sections internationales que dans les sections Européennes, créent un certain nombre de difficultés et peuvent aboutir parfois à des effets pervers dans la mesure où des enfants, à un certain moment, peuvent être retirés de sections internationales ou de sections étrangères, pour être mis dans des sections normales où leur chance d'aboutir à un diplôme de qualité peut se trouver plus importante.

c) Troisième type d'obstacle : les obstacles de lisibilité et/ou d'équité.

Le premier risque qu'il faut évoquer dans cette matière est ce que j'appellerais le risque de contrefaçon. Nous sommes dans une société où la demande d'enseignement international est forte et c'est tout à fait normal dans notre monde actuel. Or, face à cette demande, l'offre proposée aujourd'hui est insuffisante. La nature ayant horreur du vide, un certain nombre "d'établissements" privés, font des publicités sur le thème Européen ou International, alors que la qualité n'est pas forcément au bout de la

publicité. Il faut donc faire attention aux risques de contrefaçon ou de fausses appellations.

Deuxième obstacle de lisibilité : il concerne la difficulté de résoudre l'imbrication entre les sections étrangères ou sections Européennes, et l'enseignement du secteur. L'exemple de Lyon laisse à montrer que ceci peut être résolu, mais ceci n'est pas simple à résoudre; il s'agit bien d'un véritable obstacle à surmonter.

Enfin troisième obstacle de lisibilité et surtout d'équité : c'est la question des financements. L'enseignement international génère pour les familles un certain nombre de coûts supplémentaires. J'évoquais précédemment les coûts en matière de budget temps, des familles qui y consacrent une partie de leurs activités; il convient d'y ajouter les frais de scolarité et également les transports scolaires le plus souvent à la charge des familles.

Dix propositions

Les dynamiques ayant été précisées, des obstacles ayant été inventoriés, je vais désormais proposer, **dix propositions pour essayer d'améliorer dans l'avenir l'enseignement international et européen.**

Je commence d'abord par une remarque sur une question qui mérite aujourd'hui d'être éclaircie : la mention "section Européenne" sur le diplôme du Baccalauréat. Il semblerait que des textes soient en préparation et cette mention ne ferait pas l'objet d'un véritable examen, ce qui risquerait de la dévaloriser. Il y a donc là une incertitude qui mérite d'être levée.

Les dix propositions se classent en **trois catégories** : les objectifs de passerelle et de continuité, les objectifs qualitatifs, de qualité pédagogique, et les objectifs quantitatifs.

Premier objectif : il s'agit de bien assurer la **continuité entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée** et, également, entre le lycée et les universités françaises et étrangères. Il y a là un esprit d'ouverture à développer, il faut aller vers de nouveaux modes de pensée. Il faut aussi que les lycées qui pratiquent l'enseignement international aient les capacités d'orienter les étudiants, non seulement vers les universités françaises, mais aussi vers les universités étrangères. Or, chacun sait que les modes d'accès à ces universités sont parfois extrêmement différents.

Deuxième objectif de passerelle sur lequel il faut réfléchir : il concerne les possibilités de passerelles entre le secteur normal, le secteur Européen et le secteur International. Il y a de la souplesse à introduire, des processus sont à mettre en oeuvre en la matière.

Le troisième objectif, comme les cinq qui vont suivre désormais, relève des objectifs qualitatifs d'amélioration de la qualité pédagogique.

Troisième objectif : la formation des professeurs à l'enseignement international, chacun étant bien conscient de l'immense insuffisance qu'il y a en la matière.

Quatrième objectif : la création de possibilités sérieuses d'accueillir des professeurs étrangers. A cet égard, il me semble que l'on pourrait s'inspirer du système des professeurs associés qui existe dans l'enseignement supérieur (même s'il faudra examiner les problèmes de rémunération); ceci pourrait être développé également avec une volonté de réciprocité, dans le cadre de l'Europe éducative.

Cinquième objectif : pourrait-on solliciter davantage un certain nombre d'organismes comme, la MAFPEN, les IUFM, le Centre International des Etudes Pédagogiques de Sèvres, les bureaux d'actions logistiques pour leur demander s'ils ne pourraient pas consacrer davantage de moyens à préparer l'adaptation de programmes français en langues étrangères ?

Sixième objectif : parmi les milliers d'enseignants français, ne pourrait-on pas essayer de susciter des vocations d'enseignants qui seraient disposés à suivre des formations ou à faire des efforts personnels pour enseigner leur discipline dans une autre langue ?

Le septième objectif concerne également l'enseignement. Il conviendrait sans doute de revoir le caractère exclusif de la monovalence. Certains enseignants ne pourraient-ils pas être bivalents ?

Après les objectifs qualitatifs, j'en arrive, avec les trois derniers objectifs, à la nécessité de développer quantitativement l'enseignement international.

Huitième objectif : la **synergie entre les différents acteurs** est un impératif. Aucun acteur ne peut agir seul et parvenir à développer l'enseignement international : il est indispensable qu'il y ait des liens, qu'il y ait des coordinations, qu'il y ait des volontés communes.

L'exemple de la Marne et de la Champagne-Ardenne est très éclairant à cet égard.

Ces volontés communes, et ce sera le neuvième objectif, ne peuvent véritablement se concrétiser à la satisfaction des familles et des élèves, que si elles s'inscrivent dans la durée. C'est la raison pour laquelle nous proposons de mettre en oeuvre des contrats éducatifs qui pourraient être signés entre L'Etat ou les rectorats et les collectivités territoriales ou les organes consulaires. Ces contrats éducatifs pluriannuels, à l'exemple des contrats de plans ou des contrats de ville, donneraient ainsi aux

CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

collectivités territoriales une garantie de continuité de l'engagement du rectorat; elles n'auraient donc plus, au-dessus d'elles, des risques sur des investissements à long terme qu'elles décident de prendre.

Enfin, dixième objectif, il s'agit de développer la diplomatie éducative² : aujourd'hui, l'Europe a pris beaucoup d'importance dans sa dimension économique. Personne sans doute, n'est contre l'Europe des

petits pois, contre l'Europe des camions, contre l'Europe des produits d'assurance. Mais nous sommes en droit de nous interroger pour savoir si la véritable Europe, celle qui doit retrouver son essence, n'est pas l'Europe des peuples, n'est pas l'Europe des hommes et donc en définitive ne passe pas par une véritable Europe de l'éducation.

Merci.

Références

(1) Cf : nos livres *Economie urbaine*, Editions Litec, 1993 et *l'aménagement du territoire*, Editions d'Organisation, 1994.

(2) Cf. : *le Lycée International et l'Europe* - Mr. David Dalby. Directeur de l'Observatoire Linguistique. (Cressenville). Communication au deuxième Colloque de Saint Germain-en-Laye sur l'Enseignement International, Avril 1992.
